



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec

| | |
|-------------------|-------------|
| Nom de l'équipe : | Les Rapides |
| Division: | |
| Classe: | |
| AMH: | Beauce-Nord |

Le règlement 10.4 du Livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque parent doit lire et signer le « Code d'éthique du parent ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Code d'éthique du parent :

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents et le sport. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du hockey comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, chaque parent est tenu de respecter les consignes suivantes :

- A. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants, les officiels et officiels hors glace, les organisations adverses ou les bénévoles du Hockey Mineur et appuyer leurs efforts.
- B. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- C. Éviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
- D. Ne jamais oublier que leurs enfants jouent au hockey pour leur propre plaisir, pas pour celui des parents.
- E. Encourager leurs enfants au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe
- F. Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des joueurs de l'équipe adverse.
- G. Aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habilités et à développer leur esprit sportif.
- H. Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
- I. Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
- J. Aider leurs enfants à choisir une ou des activités selon leurs goûts plutôt que leur imposer de jouer au hockey.
- K. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu la partie.
- L. Éviter la discrimination familiale à l'endroit des filles.
- M. Encourager leurs enfants par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
- N. En aucun temps, le parent ne peut argumenter les décisions de l'entraîneur, que ce soit avant, pendant ou après une partie. Toute insatisfaction de la part du parent à l'égard des décisions de l'entraîneur doit obligatoirement être discutée avec le gérant ou gérante, si possible la discussion devrait avoir lieu dans les jours suivants et non dans les minutes suivantes.

- O. Si un parent ne respecte pas ces règlements, un avertissement de même qu'une lettre seront envoyés au comité de discipline pour les en informer. S'il devait y avoir un deuxième avertissement ou agression physique et/ou verbale grave sur un de nos bénévoles ou sur un membre de sa famille immédiate, ou sur un joueur, il y aura remboursement des frais d'inscription du joueur tel que prévu à la politique d'inscription et ce dernier sera exclu en plus de perdre le droit de jouer.
- P. Si le parent refuse de signer le présent code d'éthique, son enfant ne pourra jouer et pratiquer temps et aussi longtemps que le parent n'aura signé le dit code d'éthique.

***Il est obligatoire que ce document soit signé avant la première partie hors-concours.**

Je _____, parent de _____, m'engage à
respecter le Code d'éthique des parents. Je suis conscient des conséquences énumérées.

Signatures des Parents: _____ Date: _____

_____ Date: _____

Gérante ou gérant: _____ Date: _____

CODE D'ÉTHIQUE/DISCIPLINAIRE ET TABLEAU DES SANCTIONS POUR TOUTES

PERSONNES DE LA FRANCHISE.

Le rôle des parents dans la pratique d'un sport est primordial. Ils doivent établir avec leurs enfants des normes raisonnables, les aider à prendre de bonnes décisions à l'égard du sport, à acquérir une bonne estime de soi et leur inculquer des valeurs telles que : la discipline, le respect, l'effort et l'honnêteté.

Les parents doivent se souvenir qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. Le parent doit éviter de soumettre son enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire à la charte de l'esprit sportif et au bien-être de la collectivité. Il doit placer le bien-être de son enfant au-dessus du seul désir de gagner. Il doit souligner ses efforts et l'encourager à traiter les autres joueurs, entraîneurs, spectateurs, bénévoles et officiels avec respect sans égard à leur sexe, habiletés, race, langue, nationalité ou condition sociale.

Tous les comportements, actes et gestes mentionnés ci-dessous et tout manquement au code d'éthique et disciplinaire des parents seront sanctionnés via le tableau des sanctions et inscrits dans le dossier du joueur des Rapides de Beauce Nord.

.....

1. Parents

1.1 Je dois me conduire en tout temps de façon responsable, encourager les valeurs de l'esprit sportif, de l'intégrité, de la communication ouverte et du respect mutuel.

1.2 Je dois en tout temps avoir un comportement modèle positif et assurer une communication efficace et positive envers mon enfant. Je dois assumer en totalité la responsabilité du comportement et de l'attitude sur la glace et hors glace de mon enfant.

1.3 Je dois souligner l'importance des valeurs comme l'esprit sportif, le respect, la coopération, la compétition et le travail d'équipe, à mon enfant et le féliciter de concourir loyalement, de participer et de perfectionner ses habiletés.

1.4 Je dois éviter tout comportement qui jette discrédit sur l'équipe ou l'association en limitant la consommation d'alcool et/ou de drogue et/ou de jeu de hasard.

1.5 Je dois en tout temps contrôler mes émotions afin de ne pas m'emporter de façon excessive envers les joueurs, entraîneurs, spectateurs, bénévoles et officiels.

1.6 Mes propos et mon comportement démontrent que je respecte les officiels et les entraîneurs ainsi que la tâche qu'ils doivent accomplir. En aucun temps, je ne les déprécie devant mon enfant. Je dois garder en tête que je dois être un modèle positif pour mon enfant.

1.7 J'encourage tous les joueurs sans discernement et j'applaudis les bons jeux. J'accepte les erreurs comme faisant partie de leur apprentissage.

1.8 Lorsque je dois m'entretenir avec l'entraîneur, je le fais en privé à un moment convenable pour les deux parties, en m'assurant de contrôler mes émotions et d'avoir un comportement respectueux.

1.9 Mon comportement et mes propos démontrent que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique, verbale ou psychologique. À cet égard, je dénonce tout acte de violence dont je suis témoin. Référence K= Contraire au code du parent. Décision à prendre en présence du gérant.(selon le cas)

1.10 En tout temps, je respecte le bien d'autrui et j'évite tout geste par lequel je détruis ou détériore ou rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace (vandalisme). Le cas échéant, la personne est responsable de tout dommage et devra défrayer les coûts reliés au dommage.

2. Tableau des sanctions

| 1. BATAILLE | 1ère offense | 2e offense | 3e offense |
|--|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1.1 Bataille * | N1+ N2 | N3 | |
| 2. HARCÈLEMENT ET INCONDUITE | | | |
| 2.1 Émettre des injures et/ou des propos racistes et/ou sexistes *. | N1 | N2 | N3 |
| 2.2 Conduite violente, agressive et abusive * | N1 | N2 | N3 |
| 2.3 Émettre des menaces de toute nature à tout égard * | N1 | N2 | N3 |
| 2.4 Méfaits (vandalisme) | N1 | N2 | N3 |
| 3. EXTRÊMES INCONDUITES OU INCONDUITES GROSSIÈRES | | | |

| | | | |
|--|-------|----|----|
| 3.1 Cracher*. | N1+N2 | N3 | |
| 3.2 Monter et s'agripper à une vitre de la bande de la patinoire | N1 | N2 | N3 |
| 4. AGRESSION | | | |
| 4.1 Agression physique*. | N1+N2 | N3 | |
| 4.2 Agression verbale*. | N1 | N2 | N3 |
| 5. RETARDER LE MATCH | | | |
| 5.1 Lancer un objet sur la patinoire | N1 | N2 | N3 |
| 5.2 Obstruction par les spectateurs | N1 | N2 | N3 |
| 5.3 Sauter sur la patinoire | N1 | N2 | N3 |

* Envers un joueur, entraîneur, gérant d'équipe, officiel, spectateur, parent, bénévole, etc.

Le comité de discipline se réserve le droit, selon la gravité de l'infraction, de respecter la gradation des conséquences ci-haut ou non.

| INFRACTION | CONSÉQUENCE |
|-------------------|--|
| N1 | Avis de convocation (possibilité de sanction N2/N3). |
| N2 | Suspension du parent/tuteur pour une durée déterminée. |
| N3 | Interdiction d'entrée dans les arénas lors des activités et de toute ligue reliée aux activités de Hockey Gatineau. (Dans le cas ou le(la) contrevenant(e) ne se conforme pas à sa conséquence, son enfant sera retiré des activités de Hockey Gatineau et de toute ligue reliée aux activités de Hockey Gatineau.) |

3. Procédures

3.1 Toutes personnes peuvent dénoncer au Membre du CA des Rapides de Beauce Nord un acte commis qui va à l'encontre du code d'éthique et disciplinaire des parents. Vous devez le faire par l'entremise d'une lettre écrite et signée de votre part.

3.2 Par la suite, Le membre du CA valide la dénonciation et soumet les cas fondés aux membres du comité de discipline qui convoquera le contrevenant peu importe l'infraction commise.

3.3 Une décision sera rendu selon la gravité de l'infraction par le comité de discipline au CA.

3.4 Le contrevenant peut aller en appel de la décision rendue devant le CA des rapides de Beauce Nord.

3.5 Dans le cas où plusieurs offenses seraient commises lors d'un même événement, toutes les offenses seront prises en note et la conséquence la plus grave des offenses sera appliquée.

Aucun membre du CA siégera sur le comité de discipline pour un respect d'indépendance entre les deux comités.